



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320_08

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Pour répondre à la nouvelle réglementation du référentiel budgétaire et comptable M57, les budgets primitifs ont été communiqués aux délégués le 6 mars 2024.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C_20231129-04 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C_20231129-05 adoptant la nomenclature M57 en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C_20240214-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe, présentant le budget principal par nature ;

La prévision budgétaire 2024 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLy.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget s'équilibre autour de 51,5 M€ en fonctionnement et 75,7 M€ en investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats 2023 après le vote du compte administratif 2023.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2024 :

1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Considérant que le budget principal 2024 se présente comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Chap	Budget 2023 (€)	Budget Primitif 2024 (€)	Variation 2024-2023
Charges à caractère général	011	8 568 430,00	13 463 900,00	+57 %
Charges de personnel	012	3 412 500,00	3 288 000,00	-4 %
Atténuations de produits	014	21 940 000,00	17 820 000,00	-19 %
Autres charges de gestion courante	65	145 610,00	400 064,00	+175 %
Charges financières	66	1 793 000,00	2 390 000,00	+33 %
Charges exceptionnelles	67	25 000,00	10 000,00	-60 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement,		35 884 540,00	37 371 964,00	+4 %
Opérations d'ordre entre sections	042	136 500,00	325 000,00	+138 %
Virement à la section d'investissement	023	22 057 965,44	13 805 118,32	-37 %
Total des Dépenses d'ordre		22 194 465,44	14 130 118,32	-36 %
Total des dépenses de la section de fonctionnement		58 079 005,44	51 502 082,32	-11,32 %

□ **Au chapitre 011 (les Charges à caractère général): 13 463 900,00 €**

Ce chapitre représente 36 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une variation à la hausse de 57 % qui provient essentiellement du poste achat d'Énergie - Électricité (60612) (7,7 M€ contre 2,8 M€ en 2023).

Figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 11,2 M€ (achat d'énergie 7,7 M€, maintenance EP 3,3 M€, les frais de géoréférencement 150 000 €), celles relatives à l'achat de matériel câblé (480 000 €), en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, et celles relatives aux études énergétiques, pour 600 000 €.

Concernant l'éclairage public, 52 communes ont transféré leur compétence « Éclairage public ».

□ **Au chapitre 012 (Charge de personnel) : 3 288 000,00 €**

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2024 à 3 288 000 € soit 9 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Cette prévision comprend le glissement vieillesse technicité (GVT), et tient compte de l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024, en application du décret 2023-519 du 28 juin 2023.

□ **Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 17 820 000,00 €**

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité représente environ 48 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % aux communes membres ; le produit restant s'élève pour 2024 à 180 000 €. Au 1^{er} janvier 2024, 63 communes ont confié la gestion de la TICFE au syndicat.

La variation à la baisse s'explique par la comptabilisation de 4 trimestres contre 5 en 2023,

☐ **Au chapitres 65 (Autres charges de gestion courante): 400 064,00 €**

Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus (54 500 €), les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 96 320 €, les versements des subventions aux organismes publics pour 229 234 € (versement SDIE et l'audit effacement), la subvention au budget annexe PV pour 60 000 €, et en prévision les intérêts moratoires pour 20 000 €, ce chapitre représente 1,07 % des dépenses réelles de la section de Fonctionnement.

☐ **Au chapitre 66 (Charges financières): 2 390 000,00 €**

Le chapitre 66 comporte les intérêts de la dette SYDER (98 000 €), le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 995 000 €, et 297 000 € pour les intérêts courus et non échus des emprunts, en hausse de 33 % par rapport à 2023, notamment due à la hausse des taux d'intérêts d'emprunts de ces dernières années.

Ce chapitre représente 6 % des dépenses réelles de la section,

☐ **Au chapitre 67 (Charges Exceptionnelles) : 10 000,00 €**

Ce chapitre qui représente moins de 0,03 % des dépenses réelles de fonctionnement regroupe les titres annulés sur exercice antérieur en prévision.

☐ **Au chapitre 023 : Le virement de la section d'investissement : 13 805 118,32 €**

Ce virement constitue une partie de l'auto financement brut, il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt.

☐ **Au chapitre 042 (Opérations ordres de transfert entre sections) : 325 000,00 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

La même somme est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040 .

2. S'agissant du fonctionnement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

Recettes de Fonctionnement

Libellé	Chap	Budget 2023 (€)	Budget Primitif 2024 (€)	Variation 2024-2023
Atténuations de charges	013	7 000,00	1 000,00	-86 %
Produit des services	70	641 600,00	722 500,00	+13 %
Impôts et taxes	73	22 160 400,00	44 981 359,28	+103 %
Dotations et participations	74	28 694 012,28	394 821,00	-99 %
Autres produits de gestion courante	75	5 338 500,00	4 494 000,00	-16 %
Produits financiers	76	0,00	351 000,00	
Produits exceptionnels	77	100 000,00	0,00	-100 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		56 941 512,28	50 944 680,28	-10,53 %
Résultat positif reporté	002	1 137 493,16	527 402,04	-54 %
Opération ordre entre section	042	0,00	30 000,00	
Total des recettes de la section de fonctionnement		58 079 005,44	51 502 082,32	-11,32 %

Au chapitre 013 (atténuation de produits) : 1 000,00 €

les recettes de ce chapitre concernent le remboursement sur la rémunération du personnel en prévision à ce stade.

□ **Au chapitre 70 (Produits des services) : 722 500,00 €**

Le chapitre comporte l'adhésion des communes aux prestations payantes au Conseil Énergie Partagé (CEP) pour 604 500€, les recettes concernant les appuis communs estimés à 45 000 € pour 2024 et les redevances d'occupation des domaines estimés à 73 000 €.

□ **Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : 44 981 359,28 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour 18 M€, elle est reversée à 99 % aux communes membres, et la contribution fiscalisée des communes membres pour 26 981 359,28 € en 2024.

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement, avec 26,9 M€ attendus en 2024 contre 28,4 M€ en 2023, le montant des contributions est en baisse de 5 %, essentiellement dû à la baisse des coûts du poste achat énergie de l'année 2023.

Ce chapitre représente 88 % des recettes réelles de la section, **les 103 % de variation à la hausse s'expliquent du fait que la recette des contributions fiscalisées était inscrite au chapitre 74 en 2023, la nomenclature M57 nous impose le chapitre 73 imputation 73111 « impôts directs locaux » pour la comptabilisation de la recette des contributions des communes fiscalisées**

□ **Au chapitre 74 (Dotations et Participations) : 394 821,00 €**

L'adhésion des communes au frais de groupement d'achat d'énergies représente un montant de 51 000 €.

Les subventions liées aux activités CEP sont estimées à 343 821 €.

Ce chapitre représente 1 % des recettes réelles de la section.

□ **Au chapitre 75 (Autres Produits de gestion courantes) : 4 494 000,00 €**

Après les contributions, les redevances de concession constituent une autre source importante de financement. Les ressources de concessions attendues (R1, R2, art. 8) sont de 4 400 000 € pour 2024.

52 000,00 € concernent la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants,

12 000€ concernent la prévision de la location de la salle de réunion du SIGERLY « Candela »,

et 30 000€ de prévision pour les dédits et pénalités perçus sur les marchés publics en prévision,

Ce chapitre représente 9 % des recettes réelles de la section,

□ **Au chapitre 76 (Produits financiers) : 351 000,00 €**

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'emprunt des 8M€ contracté en 2022 à taux Euribor 12 mois + marge de 0,33 %,

L'opération SWAP, passage à taux fixe sur 4 ans, va permettre un gain de plus de 40 000 € sur 2024,

□ **Au chapitre 002 (Résultat antérieur reporté) : 527 402,04 €**

C'est le Résultat de fonctionnement 2023 reporté conformément à l'affectation des résultats 2023 .

3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Dépenses d'Investissement

Libellé	Chap	Budget 2023 (€)	Budget Primitif 2024 (€)	Variation 2024-2023
Dotations, fonds et réserves	10	400,00	0,00	-100 %
Subventions d'investissement	13	508 000,00	200 000,00	-61 %
Remboursement d'emprunts	16	12 680 650,00	12 906 675,00	+2 %
Immobilisations incorporelles	20	118 000,00	176 000,00	+49 %
Immobilisations corporelles	21	114 800,00	64 400,00	-44 %
Immobilisations en cours	23	20 203 100,00	30 090 100,00	+49 %
Autres immobilisations financières	27	3 006 000,00	3 005 000,00	-0,03 %
Opérations pour le compte de tiers	4581	768 300,00	493 565,00	-36 %
Restes à réaliser		16 246 471,25	6 739 718,99	-59 %
Total des dépenses réelles		53 645 721,25	53 675 458,99	+0,06 %
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	2 000 000,00	+0 %
Opération ordre entre section	040	0,00	30 000,00	
Solde d'exécution reporté	001	21 585 799,20	20 032 620,06	-7%
Total des dépenses de la section d'Investissement		77 231 520,45	75 738 079,05	-2 %

Le budget primitif 2024, s'équilibre en section d'Investissement à 75,73M€ dont 6 739 718,99 € de restes à réaliser en dépense et 1 605 338,06 € en reste à réaliser en recette.

Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 200 000,00 €

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 12 906 675,00 €

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2024 est de 11 123 700 M€, le remboursement de la dette SYDER s'élève à 1 780 975 €, et 2 000 € sont prévus pour le remboursement des cautions reçues lors des futurs locations de la salle Candella,

Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 176 000,00 €

Ce chapitre concerne les immobilisations incorporelles, l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail .

Pour 2024 est prévu notamment l'acquisition de logiciels métiers propres aux compétences techniques du SIGERLy (logiciel de gestion des affaires, la mise à jour des licences serveur).

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 164 868,77 €.

☐ **Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 64 400,00 €**

Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers de bureau, et matériels incendie (3 000 €), véhicules de transport (50 000 €) en prévision d'achat de 3 voitures, les frais informatiques (7 900 €) notamment pour l'audit sécurité informatique et divers achats de matériels et outillages (CEP, voirie ? etc.) pour 3 500 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 40 333,82 €.

☐ **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 30 090 100,00 €**

En 2023, la mise en place des AP/CP ont modifié les montants à inscrire au budget 2023, la variation à la hausse de 49 % par rapport à 2023, s'explique par l'inscription des crédits de Paiement (CP) de l'année 2023 et les CP 2024 selon l'exécution prévue des dépenses d'investissement,

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 6 204 000,63 €

☐ **Au chapitre 27 (Autres Immobilisations financières) : 3 005 000,00 €**

5 000 € concerne l'ajustement du dépôt de garantie versé pour les locaux Organdi et 3 M€ concernent le reversement aux communes dans le cadre du financement de Baty+.

☐ **Au chapitre 4581 (opérations pour le compte de Tiers) : 493 565,00 €**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement au chapitre 4582.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 330 515,77 €.

Les opérations concernent :

4581103	St Genis-Laval	Rue Professeur Bonnet	3 050,00 €
4581105	Dardilly	Chemin Neuf	3 100,00 €
4581106	Dardilly	Chemin du Colin	10 000,00 €
4581107	Caluire	Chemin de crépieux T2	10 000,00 €
4581114	Millery	Rue Gilbert Favre	70 000,00 €
4581119	Charbonnières-les-Bains	Route de Paris	160 000,00 €
4581121	St Fons	Rue Yves Farges	125 000,00 €
4581122	Craponne	Avenue Pierre Dumond	70 000,00 €
458191	Limonest	Route de St Didier	41 200,00 €
458194	Meyzieu	Docteur Schweitzer	1 200,00 €
458196	Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux	15,00 €

Au chapitre 040 (Opérations ordres entre section) : 30 000,00 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention, une recette équivalente est inscrite en recette de fonctionnement chapitre 042.

Au chapitre 041 (Opérations Patrimoniales) : 2 000 000,00 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent au remboursement de la TVA Enedis.
 Une recette équivalente est inscrite en recette d'investissement.

Au chapitre 001 (Solde d'exécution négatif reporté) : 20 032 620,06 €

C'est le solde d'exécution négatif reporté conformément à l'affectation des résultats 2023.

4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

Recettes d'Investissement

Libellé	Chap.	Budget 2023 (€)	Budget Primitif 2024 (€)	Variation 2024-2023
Subvention d'Investissement	13	1 562 700,00	800 000,00	-49 %
Emprunts et dettes	16	6 573 784,56	26 730 056,68	+307 %
FCTVA	10	3 000 000,00	3 300 000,00	+10 %
Autres immobilisations financières	27	1 500 000,00	1 500 000,00	0 %
Produits des cessions	024	1 800 000,00	12 000,00	-99 %
Opérations pour le compte de tiers	4582	768 300,00	493 565,00	-36 %
<i>Restes à réaliser</i>		18 662 072,45	1 605 338,06	-91 %
Total des recettes réelles		33 866 857,01	34 440 959,70	+2 %
Opération ordre transfert entre section	040	136 500,00	325 000,00	+138 %
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	2 000 000,00	0 %
Virement de la section de fonctionnement	021	22 057 965,44	13 805 118,32	-37 %
Excédent de fonctionnement capitalisés	1068	19 170 198,00	25 167 000,99	+31 %
Total des recettes de la section d'Investissement		77 231 520,45	75 738 079,05	-2 %

Au chapitre 10 (Dotations et fonds divers) : 28 467 000,99 €

25 167 000,99 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, consécutif à l'affectation des résultats 2023.

3 300 000 € sont inscrits pour 2024 au titre du FCTVA qui finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie).

Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 800 000,00 €

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 300 000 €, le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 500 000 €. Cette prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 784 219,60 €

Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes): 26 730 056,68 €

Le montant d'emprunt estimé pour 2024, à 26,7 M€, a été calibré en prenant compte les travaux inscrits en Crédit de paiement 2023 et 2024 et le projet d'ingénierie technique et financière.

Au chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 1 500 000,00 €

Ce chapitre concerne le remboursement de la TVA par Enedis, elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLY récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques ; sont inscrits cette année 1 500 000 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 201 048,70 €

Au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : 12 000,00 €

Courant 2024 est programmée la vente de 3 véhicules de service.

Au chapitre 4582 (Opérations pour le compte de Tiers) : 493 565 €

Ce chapitre concerne les recettes concernant les opérations pour le compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en dépense d'investissement.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 620 069,76 €

Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 16 130 118,32€ relèvent de trois chapitres :

Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 13 805 118,32 €

Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 325 000,00 €

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles, la contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 2 000 000,00 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 47 (142 voix)

Contre : 0

Abstention : 2 (9 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 069-200058493-20240320-C_20240320_08-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.